



Mairie de Contrexéville
Hôtel de Ville
75, rue Gaston Thomson 88140 CONTREXÉVILLE
03 29 08 09 35 // mairie@contrexeville.fr

APPEL À CANDIDATURE POUR L'IMPLANTATION D'ACTIVITES NAUTIQUES DOUCES, D'ACTIVITES LUDIQUES DE PLEIN AIR AINSI QUE DE PETITE RESTAURATION SUR LE SITE DES LACS DE LA FOLIE

1. Collectivité territoriale concernée

Commune de CONTREXÉVILLE – 75 rue Gaston Thomson – 88140 CONTREXÉVILLE
Tél : 03 29 08 09 35 – Mail : secretariat@contrexeville.fr

Représentée par Monsieur Luc GERECKE, en qualité de Maire

Contexte de l'appel à projet

Dans le cadre de sa volonté de développer sa base de loisirs située sur le site des lacs de la Folie, la collectivité souhaite identifier des partenaires susceptibles de proposer des projets d'activités nautiques douces, d'activités ludiques de plein air et de petite restauration répondant aux besoins du public fréquentant ce site naturel.

L'objectif est de dynamiser le site

2. Objet de l'appel à projet

Le présent appel à projet a pour objet de susciter, d'identifier, de sélectionner des projets visant à développer l'offre d'animation sur la base de loisirs des lacs de la Folie de Contrexéville répondant aux besoins des publics accueillis et valorisant ce site naturel. Il s'adresse à tous les porteurs de projet d'activités nautiques douces, d'activités de loisirs de plein air (structures gonflables, manège, location de vélos...) et de restauration rapide, à compter de la saison touristique 2026.

3. Mode de passation

La procédure de passation est soumise aux dispositions de l'article L. 2122-1-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques.

Il est précisé que la présente procédure n'a pas pour objet d'attribuer un marché public, un accord cadre ou une concession de service. Il n'est donc pas fait application de la réglementation applicable en matière de marchés publics et de concession de service.

Cette consultation s'inscrit dans le cadre de la stricte application de l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 qui dispose que, depuis le 1^{er} juillet 2017, la délivrance des titres d'occupation du domaine public pour permettre l'exercice d'une activité économique est soumise à procédure de sélection.

Elle est destinée à permettre à la commune de CONTREXÉVILLE de porter une attention particulière aux projets qui proposeront des activités tenant compte du cadre environnemental du site.

Le candidat choisi bénéficiera d'une autorisation d'occupation du domaine public communal, non cessible, précaire et révocable.

4. Description

Située sur la Commune de CONTREXÉVILLE cette base de loisirs est un espace naturel de 12 hectares dédié à la détente, aux loisirs et aux sports de nature.

Deux lacs artificiels font partie intégrante du site. Le lac dit inférieur est particulièrement destiné à accueillir des activités nautiques de loisirs dont la piscine municipale de plein air.

Une aire de jeux est mise à disposition des enfants. Un large public profite des abords des lacs, des aires de pique-nique, des sentiers pédestres et du solarium engazonné pour pratiquer la pêche, le pédalo, le paddle, la marche ou la flânerie vélo.

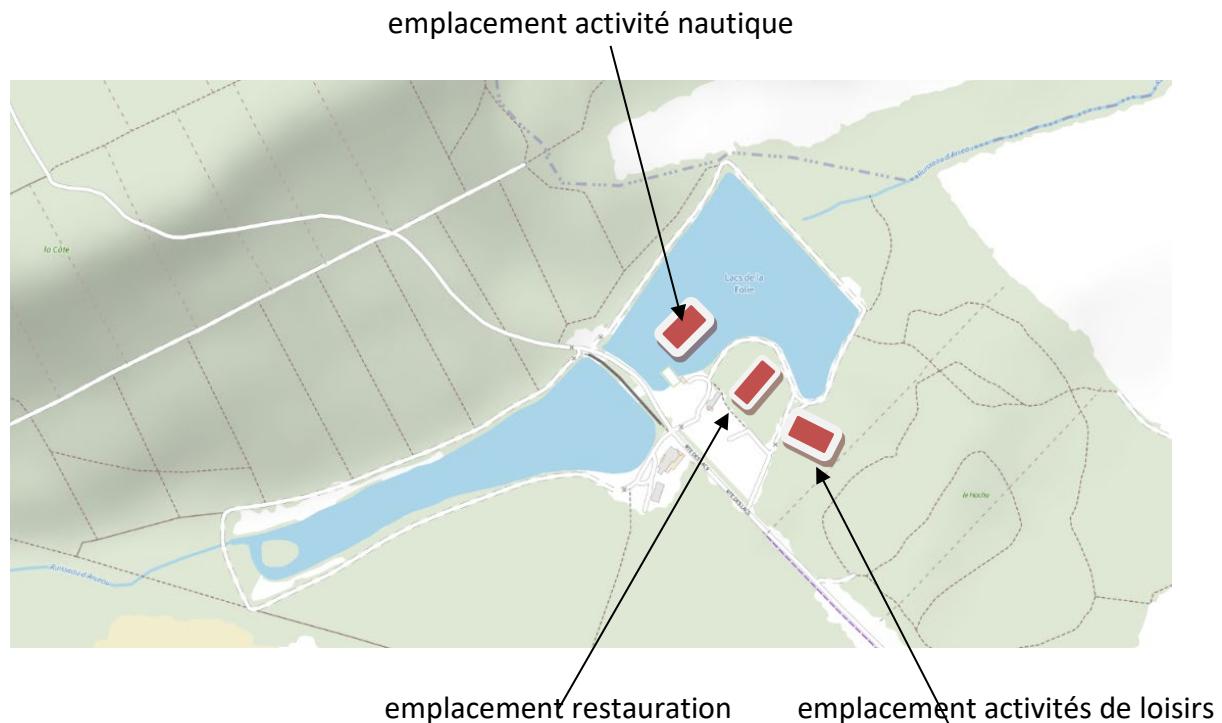
5. Détail des lots

Lot 1 : activités nautiques douces (pédalos, paddle, petites embarcations)

Lot 2 : activités ludiques de plein air (location vélo, manège...)

Lot 3 : petite restauration (snacking, glacier...)

Le candidat peut soumissionner à un ou plusieurs lots.



Le projet devra nécessairement :

- Renforcer l'attractivité de cet espace en profitant du potentiel lié à l'environnement naturel préservé du site, et de son accessibilité routière (à proximité immédiate de l'autoroute A31) ;
- Proposer une offre d'activités diversifiées ;
- Mettre en valeur le site grâce à l'innovation du projet ;
- Développer une activité touristique et de loisirs pérenne ;
- Ne pas porter atteinte au site sous quelque forme que ce soit

Les emplacements peuvent être exploités du 1^{er} week-end du mois d'avril au 1^{er} week-end du mois de novembre. Toutefois l'exploitation de ces emplacements est obligatoire en période estivale soit du 1^{er} week-end de juin au 1^{er} week-end de septembre.

L'occupation sera consentie pour une durée de deux (2) ans, renouvelable une fois pour une durée équivalente ;

Obligations du futur titulaire :

- Assurer l'entretien des espaces concédés, notamment la collecte et l'évacuation des déchets produits par son activité. Le site ne disposant pas de bennes à ordures spécifiques, l'exploitant devra assurer la collecte de ses déchets de fonctionnement et mettre à disposition de ses clients des poubelles dédiées. L'emplacement devra être laissé propre à l'issue du créneau d'ouverture.
- Respecter la législation en matière d'hygiène et de sécurité.
- S'acquitter de la redevance d'occupation telle que prévue par délibération du Conseil municipal
- Les équipements devront constamment être conformes aux normes et avec les règlements en vigueur ; l'exploitant fournira à l'administration les attestations annuelles de conformité nécessaires à l'exploitation de ces derniers.
- L'exploitant fournira les attestations d'assurance annuelles relatives à son activité. Il contractera toutes les assurances nécessaires pour garantir son matériel et/ou ses denrées.

6. Composition du dossier de candidature:

Les candidats devront remettre un dossier de candidature en un exemplaire, en version papier. L'enveloppe devra contenir deux plis fermés.

Chaque candidat devra produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Un pli contenant les pièces relatives à la candidature

Le dossier de candidature comprendra :

- Une lettre de candidature ;
- Une note précisant si le candidat se présente en son nom, pour le compte d'une société existante ou à créer, dont il devra alors être le représentant légal
- Un extrait Kbis de la société (datant de moins de 3 mois) le cas échéant ;
- Une photocopie recto-verso de la pièce d'identité du candidat ;
- Une photocopie de la carte de commerçant ambulant du candidat si ce dernier a ce statut ;
- Une note de présentation de l'expérience professionnelle du candidat ;

- Les déclarations sur l'honneur attestant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales, n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions énumérées article 8 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005, respecte l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;

Un pli contenant les pièces relatives au projet du candidat

La forme et le contenu du dossier à remettre par les candidats est laissée à leur libre appréciation. Toutefois, il est souhaité que le dossier de présentation soit organisé selon le plan ci-dessous qui correspond au minimum attendu.

- Une note précisant la stratégie générale de développement envisagé, les motivations du candidat, et l'expérience dans le domaine d'activité ;
- La description détaillée des équipements et aménagements prévus ainsi que les activités de loisirs envisagées ;
- Le planning de développement de l'activité ;
- Un budget prévisionnel de l'activité ;
- Les clientèles visées ;
- Un document détaillé accompagné de photos ou illustrations présentant l'installation et ses équipements projetés (type descriptif technique, nombre et dimension, conformité par rapport au présent appel à candidature), ainsi qu'un plan d'implantation ;
- Les périodes et horaires d'ouverture ;
- La stratégie de communication envisagée.

7. Analyse des projets

Les dossiers devront être impérativement complets. Le jugement des candidatures sera basé sur l'analyse de la:

- Nature du projet,
- Motivation et garanties professionnelles du porteur du projet,
- Expérience dans le domaine d'activité proposé,
- Expérience en matière de gestion,
- Capacité d'investissement et de développement,

8. Modalités de remise de candidatures

Les dossiers seront impérativement remis, dans le respect des règles fixées par le cahier des charges de l'appel à candidature, par lettre recommandée avec accusé de réception ou remis contre récépissé avant le **lundi 2 février 2026 – 17 heures** à l'adresse suivante :

À l'attention de Monsieur le Maire
Mairie de CONTREXÉVILLE
75, rue Gaston Thomson
88140 CONTREXÉVILLE

La candidature, présentée sous pli cacheté portera obligatoirement les mentions suivantes :

« Appel à candidature pour l'implantation d'activités nautiques douces, d'activités ludiques de plein air ainsi que de petite restauration sur le site des lacs de la Folie”

– NE PAS OUVRIR »

Les plis de candidatures pourront être remis par voie numérique à l'adresse : secretariat@contrexeville.fr. Un récépissé leur sera envoyé.

9. Demandes de renseignements

Les demandes de renseignements seront adressées par courriel ou par téléphone à Mme Agnès LAVANCIER, Directrice Générale des Services (agnes.lavancier@contrexeville.fr) 03.29.08.09.35 ou Mme Isabelle MERMET, responsable des Affaires Générales (isabelle.mermet@contrexeville.fr) 03.29.08.84.23

Date de parution du présent avis d'appel à projet : lundi 12 janvier 2026

10. Abandon par la collectivité

La Commune de CONTREXÉVILLE se réserve le droit, à tout moment, d'interrompre, de suspendre ou annuler le présent appel à projets et se réserve le droit de ne pas donner suite aux offres reçues. Les candidats s'interdisant toute réclamation ou demande de dédommagement.